



RÈGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Le RUN & BIKE de Gévezé est une course caritative dont les fonds seront versés au Téléthon.

Le but de l'épreuve est de parcourir 6,5 km ou selon votre choix 13 km en duo.

Elle se tiendra le 5 décembre 2026 de 9h45 à 10h00 ayant pour point de départ la salle de sport « L'ESCALE »

Comment fonctionne la course ?

« L'un est à vélo et l'autre court » puis le binôme échange, faisant de cette course un relais dynamique, vous pourrez aussi le faire avec un qui reste en vélo et l'autre qui court durant toute la course.

Nous visons une audience engagée souhaitant allier défi physique et cause caritative.

Notre objectif principal est de collecter des fonds pour la recherche sur les maladies rares, afin d'apporter espoir et soutien aux personnes touchées.

Pour clôturer l'épreuve, une galette-saucisse, une crêpe et une boisson vous seront offertes.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'association **Gévétéléthonner**, en partenariat avec la municipalité de **Gévezé**, organise le **samedi 5 décembre 2026 le Run & Bike Solidaire du Téléthon**, au profit de l'association Gévétéléthonner et de l'AFM-Téléthon.

Cette épreuve est à caractère **non compétitif et caritatif** : pas de chronométrage sur l'événement et l'objectif premier est la participation et la solidarité.

Au programme :

- 9h45 : Arrivée et retraits des dossards pour les participants
- 10h10 : Échauffement assuré par FIT'EVENTS - Zumba/Pilates
- 10h30 : Départ des participants (course animée par Thierry EON)



ARTICLE 2 - PRINCIPE DU RUN & BIKE

Le Run & Bike se pratique par équipe de deux :

- un coureur à pied,
- un vététiste (vélo tout terrain ou tout chemin).

L'un est à vélo et l'autre court, puis ils échangent, faisant de cette course un relai dynamique. Le duo peut également choisir de rester à vélo ou à courir sans échanger.

Ils peuvent échanger le vélo **autant de fois qu'ils le souhaitent**, à condition de respecter la sécurité et de ne pas gêner les autres participants.

ARTICLE 3 - PARCOURS

Deux formats sont proposés :

- **Parcours 1** : 6,5km – 1 boucle (accessible dès 12 ans accompagnés).
- **Parcours Loisir / Sportif** : 13km – 2 boucles (accessible dès 12 ans accompagné).

Le départ et l'arrivée ont lieu à **la salle de l'Escale** - Complexe sportif Rue de Romillé à Gévezé.

Le parcours emprunte des routes communales, chemins ruraux et pistes cyclables balisées pour l'occasion.

Les participants s'engageront à respecter le code de la route et ils ne seront pas prioritaires.

Le parcours nécessitera des indications fléchées ainsi que la présence de bénévoles tout le long pour guider et sécuriser les participants, d'autant plus au niveau des traversées de route.

ARTICLE 4 - OBJECTIF CARITATIF

L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association Gevé'téléthonner puis un don sera fait à **l'AFM-Téléthon**. Pour celles et ceux qui le souhaitent, des dons peuvent être collectés et directement fait à l'AFM-Téléthon.

Tarifs :

- 24 € par équipe (préinscription)
- 1€70 de frais d'inscription (NextRun).

Des dons supplémentaires sont possibles à l'inscription ou sur le stand Téléthon.

ARTICLE 5 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font :

- en ligne sur NextRun :

LIEN NEXTRUN À RAJOUTER

Rendez-vous prévu à **9H45 / Départ à 10h30 précises**. Chaque équipe reçoit un dossard de reconnaissance du Run and Bike.



ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- L'épreuve est ouverte à **tous**, licenciés ou non.
 - Chaque participant doit :
 - * S'inscrire via la **plateforme NextRun**
 - * Le port du **casque homologué** est **obligatoire pour les moins de 12 ans** et fortement conseillé pour le vététiste.
 - Le vélo doit être en **bon état de fonctionnement** (freins, pneus, chaîne).
 - Les mineurs doivent fournir une **autorisation parentale**.
-

ARTICLE 7 - SÉCURITÉ

La sécurité est assurée par :

- des **signaleurs bénévoles** aux intersections,

Les participants doivent respecter :

- le **code de la route**,
- les **autres usagers** (piétons, cyclistes, riverains).

L'organisation se réserve le droit de neutraliser ou modifier le parcours en cas de conditions météo défavorables.

ARTICLE 8 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

L'épreuve n'étant **pas chronométrée**, il n'y aura **pas de classement officiel**.

ARTICLE 9 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile**.

Chaque participant doit être **assuré individuellement** pour les risques liés à sa participation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de chute, de perte ou de vol de matériel.

ARTICLE 10 - DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisation à utiliser les **photos et vidéos** prises durant la manifestation pour la promotion du Téléthon et des éditions futures.



ARTICLE 11 - ENVIRONNEMENT ET CIVISME

Dans l'esprit du Téléthon, les participants s'engagent à adopter un **comportement éco-responsable** :

- ne rien jeter sur le parcours,
- respecter les zones naturelles traversées,
- ramener leurs déchets à l'arrivée.

Tout manquement peut entraîner l'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 12 - SÉCURITÉ

L'inscription vaut **acceptation complète du présent règlement**.

Toute situation non prévue sera tranchée par le **jury de course** composé des organisateurs.

ARTICLE 13 - BÉNÉVOLES

Uné réunion «bénévoles» sera organisée le jeudi 03 Décembre 2026 afin de faire un point étape du l'organisation générale et le déroulement de l'action.

Un repas sera offert par notre partenaire l'Épicerie du Coin à l'ensemble des bénévoles du Samedi 05 Décembre - midi (bénévoles Run and Bike et Gevé'Théléthonner)

